



Litige de remboursement avec mon huissier.

Par **SQUALHERO**, le **18/02/2010** à **17:46**

Bonjour,

Je rembourse actuellement des dommages et intérêts après une condamnation par le tribunal de grande instance.

Je verse tous les mois la somme de 75 euros , chose qui avait été convenue avec l'huissier , mais ce dernier refuse aujourd'hui de se contenter de cette somme et me menace d'une saisie mobilière à mon domicile.

Je vis seule avec ma fille est il m'est totalement impossible de lui verser d'avantage avec mon salaire de 1100 euros et un loyer de 600.

je voudrais savoir quels sont réellement les droits de l'huissier , et quelle solutions soffrent à moi pour éviter cette saisie.